



**DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE PRISE EN APPLICATION  
DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT  
ET DE LA DÉLIBÉRATION S'Y RAPPORTANT EN DATE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2022  
PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2024 À 18 HEURES  
SALLE DU CONSEIL, SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de membres du bureau :

en exercice : 28

présents : 15

absents représentés : 10

absents excusés : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois d'avril à 18 heures, le bureau communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Jean-Claude DAULOUÈDE, Pierre LAFFITTE, Hervé BOUYRIE, Louis GALDOS, Jean-François MONET, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Benoît DARETS, Philippe SARDELUC, Pierre PECASTAINGS, Marie-Thérèse LIBIER, Dominique DUHIEU, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Alexandre LAPEGUE.

Absents représentés : Madame Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre FROUSTEY, Madame Aline MARCHAND a donné pouvoir à Monsieur Pierre PECASTAINGS, Monsieur Patrick BENOIST a donné pouvoir à Monsieur Benoît DARETS, Madame Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LIBIER, Monsieur Patrick LACLEDÈRE a donné pouvoir à Monsieur Louis GALDOS, Monsieur Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Madame Jacqueline BENOIT-DELBAST, Monsieur Eric LAHILLADE a donné pouvoir à Monsieur Dominique DUHIEU, Monsieur Alain SOUMAT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE, Monsieur Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Monsieur Bertrand DESCLAUX, Monsieur Régis GELEZ a donné pouvoir à Monsieur Pierre LAFFITTE.

Absents excusés : Messieurs Henri ARBEILLE, Francis BETBEDER, Christophe VIGNAUD.

**COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTION D'ACCORDS-CADRES RELATIFS À L'ACHAT DE BARQUETTES DE CONDITIONNEMENT DE PLATS CUISINÉS, FILMS D'OPERCULE, ÉTIQUETEUSE ET ÉTIQUETTES POUR LE PÔLE CULINAIRE DE MACS**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE**

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 29 janvier 2024 pour la passation de deux accords-cadres à bons de commande, sans montant minimum mais avec un montant maximum, portant sur l'achat de barquettes de conditionnement de plats cuisinés, films d'opercule, étiqueteuse et étiquettes pour le Pôle Culinaire de la Communauté de communes MACS.

La consultation fait l'objet d'une décomposition en 2 lots comme suit :

- Lot 1 : Fourniture de barquettes pour le conditionnement de plats cuisinés, films d'operculage et films à transfert thermique pour étiqueteuse de type Markem (*montant maximum : 220 000 € HT*)
- Lot 2 : Fourniture d'étiqueteuse, étiquettes et films à transfert thermique pour machines de type CAB A4 et SQUIX (*montant maximum : 12 000 € HT*).



Chaque accord-cadre mono-attributaire s'exécutera par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

La durée de chaque accord-cadre s'étendra du 10 mai 2024, ou à compter de sa notification si elle est postérieure, jusqu'au 31 décembre 2025, sans possibilité de reconduction. Cette durée est fixée en adéquation avec le calendrier d'exécution des travaux du nouveau site du Pôle culinaire à Saint-Geours-de-Mareme qui ouvrira fin 2025 et qui aura des besoins spécifiques en la matière.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 29 janvier 2024 pour publication au BOAMP, au JOUE, sur le profil acheteur de la communauté de communes : <https://www.demat-ampa.fr> et sur son site Internet : <http://www.cc-macs.org>.

La date limite de remise des offres a été fixée au 6 mars 2024 à 12h00. 2 plis, contenant 2 offres, sont parvenus dans les délais, aucun pli n'est parvenu hors délai. Les échantillons requis ont été envoyés à la communauté de communes conformément au règlement de la consultation.

Les plis sont répartis ainsi :

Intitulé	Candidats
LOT 1 - Fourniture de barquettes pour le conditionnement de plats cuisinés, films d'operculage et films à transfert thermique pour étiqueteuse de type Markem	NUTRIPACK
LOT 2 - Fourniture d'étiqueteuse, étiquettes et films à transfert thermique pour machines de type CAB A4 et SQUIX	APMP

Les plis et échantillons ont été transmis au Pôle culinaire pour être analysés conformément aux critères établis dans le règlement de la consultation.

Pour chaque lot, le choix du titulaire est réalisé par la commission d'appel d'offres lors de la séance du 10 avril 2024 à 16h00 au siège de la Communauté de communes MACS. Une restitution de l'analyse des offres reçues et du classement qui en résulte est effectuée en séance du bureau, à l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

*VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;*

*VU le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2113-12, R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;*

*VU les statuts de la Communauté de communes Mareme Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;*

*VU la délibération du conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 portant modification de la délégation d'une partie des attributions du conseil au bureau communautaire et au président, notamment en matière de commande publique ;*

*VU le projet de marché public passé sous la forme de deux accords-cadres à bons de commande portant sur l'achat de barquettes de conditionnement de plats cuisinés, films d'opercule, étiqueteuse et étiquettes pour le Pôle Culinaire de la Communauté de communes MACS, sans montant minimum mais avec un montant maximum fixé à 220 000,00 € HT pour le lot 1 et à 12 000,00 € HT pour le lot 2 ;*

*VU la consultation mise en œuvre comme suit : avis d'appel public à la concurrence transmis le 29 janvier 2024 au BOAMP, au JOUE, sur le profil acheteur de la communauté de communes (<https://www.demat-ampa.fr>) et sur le site Internet de MACS (<http://www.cc-macs.org>) ;*

*VU la date limite de réception des offres fixée au 6 mars 2024 à 12h00 et l'enregistrement de 2 plis réguliers contenant 2 offres accompagnées des échantillons requis ;*



Après avoir entendu l'exposé du rapporteur en séance de bureau communautaire, la commission a procédé à la restitution du rapport d'analyse des offres conformément aux critères de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse définis dans le règlement de la consultation et du choix des attributaires par la commission d'appel d'offres ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
DÉCIDE :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et acte se rapportant à l'exécution de la présente en vue de l'attribution, la signature et la notification des accords-cadres suivants :

- Lot 1 : Fourniture de barquettes pour le conditionnement de plats cuisinés, films d'operculage et films à transfert thermique pour étiqueteuse de type Markem :

Société NUTRIPACK - 59148 FLINES-LEZ-RACHES pour un montant maximum de 220 000 € HT

- Lot 2 : Fourniture d'étiqueteuse, étiquettes et films à transfert thermique pour machines de type CAB A4 et SQUIX :

Société APMP - 91310 LINAS pour un montant maximum de 12 000 € HT

Article 2 : la présente décision ayant valeur de délibération sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de communes. Il en sera rendu compte à l'occasion de la prochaine séance du conseil communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 10 avril 2024

Le président,

Pierre FROUSTEY



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

**Publié en ligne le 12/04/2024**

ID : 040-244000865-20240410-20240410DB02D-AR

